

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

N° d'article

26252000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/préparation**

Production de produits pharmaceutique, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Informations complémentaires**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux****Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**

No. CAS 68955-20-4

No. EINECS 273-258-7

Numéro 01-2119956652-31-0000
d'enregistrement

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

Concentration \geq 3 < 7.5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Aquatic Chronic 3 H412
Flam. Sol. 2 H228
STOT SE 3 H335

Voies respiratoires; Voie
d'exposition: par inhalation

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 20 < 55\%$
STOT SE 3 $\geq 55\%$
Eye Dam. 1 H318 $\geq 55\%$
Skin Irrit. 2 H315 $\geq 55\%$

Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts

No. CAS 68955-19-1
No. EINECS 273-257-1
Numéro 01-2119490225-39

d'enregistrement

Concentration \geq 3 < 6.2 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 $\geq 20\%$
Eye Irrit. 2 H319 $\geq 10 < 20\%$

Autres ingrédients *****Alcohols, C16-18**

No. CAS 67762-27-0
No. EINECS 267-008-6
Concentration \geq 90 %
Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.).

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, du feu et de la lumière ouverte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	<	40	°C
--------	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Matériau approprié :Polyéthylène ou Polypropylène.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	11	Des matières solides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire - Note**

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** blanc**Odeur** caractéristique**État de la matière** pastilles**Point de congélation**Valeur 50 °C
méthode DGF C-IV 3C à 54 °C**Point d'éclair**Valeur 159 °C
méthode ISO 2592 à 161 °C**valeur pH**Valeur 6.5
température 20 °C
méthode DIN 19268 à 8.0**Densité et/ou densité relative**Valeur 0.8 g/cm³
température 60 °C à 1.0**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**température 20 °C
Remarque insoluble**propriétés explosives**

évaluation Non applicable

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparenteValeur env. 0.900 g/cm³
température 20 °C**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Alcohols, C16-18**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Non irritant
------------	--------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Alcohols, C16-18**

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Alcohols, C16-18**

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 405

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	lapin
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

méthode OCDE 405
 Remarque Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Sensibilisation (Composants)**Alcohols, C16-18**

Remarque Ne pas documenté.

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces cobaye
 évaluation non sensibilisant
 méthode OECD 406

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**Alcohols, C16-18**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**Alcohols, C16-18**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
 méthode OECD 471

Toxicité reproductrice (Composants)**Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**

évaluation Aucun effets négatifs
 Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité (Composants)**Alcohols, C16-18**

Remarque Ne pas documenté.

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

évaluation Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts****Exposition unique**

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.
 Voie d'exposition par inhalation
 organes : Voies respiratoires

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**exposition répétée**

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 Voie d'exposition orale

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL 50 méthode	10 ISO 7346/2 (semistatic)	à	100	mg/l
------------------	-------------------------------	---	-----	------

Toxicité pour les poissons (Composants)**Alcohols, C16-18**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	mg/l
CL 50 méthode	> 100 ISO 7346/2 (semistatic)	

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	mg/l
CL 50 méthode	> 1 à 10 ISO 7346/2 (semistatic)	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**

Espèces	Daphnia magna	mg/l
CE50 méthode	> 10 à 100 test statique ; FIFRA Guideline 72-1	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	Ceriodaphnia dubia	mg/l
NOEC	> 0.1 à 1	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Toxicité pour les algues (Composants)**Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts**

Espèces	Scenedesmus subspicatus	mg/l
CE50 méthode	> 10 à 100 DIN 38412, partie 9	

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	Scenedesmus subspicatus	mg/l
CE 10	> 10 à 100	
Durée d'exposition	72 h	
méthode	DIN 38412, partie 9	

Toxicité pour les bactéries

CE50 méthode	> 100 OECD 209	mg/l
-----------------	-------------------	------

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Alcohols, C16-18**

Espèces	Pseudomonas putida	mg/l
CE 0	> 100	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	Pseudomonas putida	mg/l
CE 0 méthode	> 10 OECD 209	

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Espèces	Pseudomonas putida	mg/l
CE 0	> 100	

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

méthode DIN 38412 Part 8

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

Biodégradabilité (Composants)

Alcohols, C16-18

évaluation Facilement biodégradable

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Le produit s'évapore lentement.

Sulfuric acid, mono-C16-18-alkyl esters, sodium salts

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 2

Nom commercial: Lanette SX/Cremegrundlage s.e.

Numéro de la matière: 262520

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.05.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.05.25

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H228	Matière solide inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.